

Délibération portant approbation du plan de rétablissement d'équilibre financier 2020-2021

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni à distance le 22 octobre 2020 en séance plénière, sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le plan de rétablissement d'équilibre financier 2020-2021.**

Membres en exercice : 25

Quorum de présence : 13

Votes exprimés : 23

Dont :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 22 octobre 2020

Le président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.F. BALAUDÉ", written over a horizontal line.

M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "N. MARCEROU-RAMEL", written over a horizontal line.

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL